

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 53 (1908)
Heft: 5

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La gestion du Département militaire fédéral en 1907. — Mutations.

Comme de coutume, nous résumons les données principales du rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion pendant l'année écoulée.

Recrutement. — A diverses reprises, la *Revue militaire suisse*, avec tous les autres organes de la presse militaire, s'est fait l'écho des plaintes et des dangers provoqués par la diminution des effectifs de l'infanterie. Cette question préoccupait depuis plusieurs années le Département. Dans l'étude qu'il en a faite, il a envisagé les trois éléments suivants :

L'influence du recrutement et de la visite sanitaire sur la diminution des effectifs en général.

La possibilité d'une réduction du recrutement des armes spéciales.

Une autre répartition de ce recrutement entre les arrondissements de division.

Sur le premier point, le Département est arrivé à cette conclusion que l'arrêté fédéral du 6 octobre 1899 sur le rétablissement de l'équilibre financier de la Confédération a été pour beaucoup dans la diminution des effectifs. On a réduit le nombre des soldats pour augmenter celui des contribuables. Le Département base sa conviction sur les constatations suivantes :

Dans les quatre années qui ont suivi l'arrêté, le nombre des jeunes gens aptes au service a baissé de 4 %.

De 1895 à 1905, la proportion des ajournés est tombée de 21,9 % à 12,6 %, tandis que la proportion des réformés sans ajournement, s'élevait de 26,1 % à 34,6 %.

Sur le 21,9 % des ajournés de 1895, 35 % ont été déclarés inaptes par la suite, tandis que la proportion s'est élevée à 46,3 % sur le 12,6 % de 1905.

Malgré la sévérité du recrutement, la proportion des recrues renvoyées de l'école de recrues a passé de 34,6 ‰ en 1895 à 45,1 ‰ en 1905.

Le nombre des hommes de l'élite déclarés chaque année inaptes au service est monté du 1,91 % de l'effectif de contrôle (soit 2703 hommes) en 1896 et 2,96 % (soit 4231 hommes) en 1906.

« Il ressort de ce qui précède, dit le rapport, que le nombre moyen de recrues ayant reçu chaque année l'instruction complète, qui s'élevait à 16,816 hommes dans les six années avant la mise en vigueur de l'arrêté fédéral du 6 octobre 1899 (1895—1900), est tombé à 15,369 hommes dans la période de six ans qui a suivi la mise en vigueur dudit arrêté (1901—1906). A partir de 1900,

il a donc été exercé en moyenne par an 1447 recrues de moins, ce qui produit en 12 ans une diminution des contrôles de l'élite de 17,864 hommes. »

Cette diminution a même été de 18,096 hommes si l'on tient compte des réformés de l'élite.

Le Département conclut donc à la nécessité d'un recrutement moins sévère et moins formaliste. Il est arrivé en effet à cette conclusion qu'il n'est pas possible de faire bénéficier l'infanterie d'une réduction du recrutement des armes spéciales, et qu'une autre répartition de ce recrutement entre les arrondissements de division ne conduirait qu'à un résultat insignifiant.

Le Département indique un motif spécial de ne pas craindre une moindre sévérité pour le recrutement: c'est la nouvelle constitution du landsturm. Celui-ci recevra les hommes qui, au cours de leur passage dans l'élite ou la landwehr, subiraient une diminution de leur aptitude physique les rendant impropres au service de ces catégories de l'armée.

L'argument vaut s'il s'agit de renforcer le landsturm. Il vaut moins si l'on considère le renforcement des contrôles de l'élite. Pour celle-ci, il faut des hommes jouissant de leur complète aptitude: mieux vaut encore des effectifs faibles mais solides que des effectifs nombreux qui encombrant les routes de trainards et les infirmeries de valétudinaires.

Il convient de se rappeler, en effet, que l'arrêté du 6 octobre 1899 ne s'est pas inspiré uniquement de considérations financières. Il a tenu compte aussi des plaintes qui s'élevaient à son époque dans l'arme de l'infanterie et auxquelles donnait lieu la trop forte proportion des trainards pendant les manœuvres. Nous renvoyons à ce propos à la chronique suisse de février 1906¹.

En résumé, ce qu'il faut désirer, c'est que l'application de l'arrêté du 6 octobre 1899 soit réformée pour autant qu'elle s'est inspirée de considérations exclusivement financières, mais que cette réforme demeure dans les limites exigées par le souci d'une infanterie solide, c'est-à-dire composée de soldats remplissant toutes les conditions désirables d'aptitude physique. Si ces limites ne peuvent être respectées sans que les effectifs de contrôle continuent à en souffrir, le mieux serait de prendre le taureau par les cornes et de réduire, s'il le faut, le nombre de nos bataillons.

Examens d'aptitude physique. — Ceci nous conduit directement à jeter un coup d'œil sur l'examen des aptitudes physiques au recrutement de 1906. Nous aboutirons aux mêmes conclusions qu'en 1905: Notre jeunesse a de grands progrès à réaliser.

L'examen consiste, comme on sait, en une épreuve de saut en longueur, un lever de deux haltères de 17 kilos, une course de vitesse de 80 mètres. Pour obtenir la note la meilleure, 1, il faut sauter 3 m. 50 au moins; lever

¹ *Revue militaire suisse*, 1906, p. 117.

les haltères huit fois au moins ; franchir les 80 mètres en 12 secondes au plus. La note la plus mauvaise, 5, suppose un saut de moins de deux mètres ; un seul lever des haltères ; une vitesse de course de 17 secondes et plus.

26,536 jeunes gens ont été examinés. Les résultats moyens ont été les suivants :

Longueur du saut : 2 m. 80, ce qui représente la note 3 ;

Lever des haltères : 5,67 fois, ce qui représente la note $2 \frac{1}{2}$;

Rapidité de la course : 13,75 secondes, ce qui représente la note 3.

Ce sont des résultats médiocres, comme on voit.

Les examinés se classent comme suit, au regard de leur entraînement à la gymnastique :

1^{re} catégorie : 6269 jeunes gens, 24 o/o, qui n'ont jamais pratiqué les exercices du corps ;

2^e catégorie : 12,852 jeunes gens, 48 o/o, qui n'ont reçu des leçons de gymnastique qu'à l'école ;

3^e catégorie : 7415 jeunes gens, 28 o/o, qui sont membres de sociétés de gymnastique ou de sociétés sportives, ou qui ont pris part à l'instruction militaire préparatoire.

La proportion des notes est la suivante dans ces trois catégories :

Saut. Ont obtenu :

Notes 1 ou 2 : 1^{re} catégorie, 17 o/o des jeunes gens ; 2^e, 37 o/o ; 3^e, 67 o/o

Notes 4 ou 5 : 1^{re} catégorie, 48 o/o ; 2^e catégorie 28 o/o ; 3^e, 9 o/o.

Lever des haltères :

Notes 1 ou 2 : 1^{re} catégorie, 52 o/o ; 2^e, 60 o/o ; 3^e, 77 o/o.

Notes 4 ou 5 : 1^{re} catégorie, 34 o/o ; 2^e 26 o/o ; 3^e, 12 o/o.

Course :

Notes 1 ou 2 : 1^{re} catégorie, 23 o/o ; 2^e, 36 o/o ; 3^e 62 o/o.

Notes 4 ou 5 : 1^{re} catégorie, 26 o/o ; 2^e, 15 o/o ; 3^e 4 o/o.

Le recrutement, dans les trois catégories, a accusé les résultats suivants :

1^{re} catégorie : 48 o/o aptes au service, 14 o/o ajournés, 38 o/o réformés.

2^e » 52 o/o » » 14 o/o » 34 o/o »

3^e » 66 o/o » » 12 o/o » 22 o/o »

Ces chiffres fournissent une solution éloquente au problème du recrutement. En favorisant la pratique de la gymnastique et l'exercice des sports, on développe la santé publique et la valeur physique de nos jeunes gens dans une si large mesure que l'on augmente du 18 o/o l'élément recruté.

Nous sommes du reste en bonne voie. Les directions de l'instruction publique des cantons vouent toujours plus d'attention à l'éducation physique des jeunes garçons. On installe des places de gymnastique et de

jeux, on achète des engins de gymnastique et l'on bâtit ou perfectionne ici et là les halles de gymnastique. Dans plusieurs cantons, des extraits du manuel fédéral de gymnastique ont été prescrits, pour une ou plusieurs années, comme programme de gymnastique des écoles et l'exécution en est contrôlée par des inspections ou dans des réunions des classes de gymnastique par district. Pénétrés de l'idée qu'un bon personnel enseignant est la condition indispensable de l'enseignement rationnel de la gymnastique, dix cantons ont introduit des cours de répétition de brève ou de longue durée pour maîtres de gymnastique.

La contribution de la Confédération à l'enseignement rationnel de la gymnastique à l'école s'est étendue à l'instruction des maîtres. Pour les cours de gymnastique pour maîtres organisés par les cantons, elle a payé les frais de direction des cours et la moitié des autres dépenses. Onze sociétés de gymnastique d'instituteurs ont reçu, moyennant présentation du rapport annuel et de leurs comptes, les mêmes subsides que ceux qu'avaient fourni les cantons. Il a été accordé aux mêmes conditions à des maîtres de gymnastique des subventions pour voyages d'étude ou pour assister à des cours de maîtres de gymnastique à l'étranger. La société fédérale de gymnastique a organisé avec le subside accordé par le Département militaire suisse trois cours de maîtres de gymnastique de 3 semaines à Altorf, Bâle et Montreux.

La Confédération a en outre contribué à développer les exercices de gymnastique parmi les jeunes gens sortis de l'école en fournissant à la société fédérale de gymnastique et à la société de gymnastique du Grütli les moyens d'organiser des cours de moniteurs.

C'est ainsi que les communes, les cantons et les sociétés de gymnastique ont travaillé de concert avec la Confédération à l'éducation physique de notre jeunesse. Mais la moisson n'est pas encore mûre.

Les cours d'instruction militaire préparatoire aussi sont en progrès. Le nombre des élèves qui ont fait le cours complet a passé de 6795 en 1906 à 7567 en 1907, en augmentation de 772. Dans ce domaine, la Suisse romande est toujours très en retard. Outre Neuchâtel et la petite section Morges-Apples qui tiennent bon, il n'y a eu qu'une section dans le canton du Valais, et à Lausanne, des cours organisés par la section bourgeoise de gymnastique et les élèves du gymnase cantonal. En tout dans la Suisse romande 321 élèves seulement.

Les cadets ont été 3495 en 1907, en augmentation de 40.

Effectifs. — Les tableaux des effectifs ont été établis sur la base de la nouvelle organisation. Ils comportent, en résumé, les chiffres suivants:

	Elite.	Landwehr.	Total.
Etat-major de l'armée	144	—	144
1 ^{er} corps d'armée	32,858	11,017	43,875
2 ^e » »	33,579	10,795	44,374
3 ^e » »	33,067	10,072	43,139
4 ^e » »	29,048	12,701	41,809
Garnison	6,525	11,064	17,589
Troupes disponibles	3,031	10,608	13,639
Total	138,252	66,317	204,569

Par armes, les chiffres sont les suivants:

Etats-majors	2,783 hommes
Elite : Infanterie	101,075 »
Cavalerie	5,316 »
Artillerie	19,754 »
Génie	5,709 »
Service de santé	2,049 »
Administration	1,566 »
Total	138,252 hommes.
Landwehr : Infanterie	48,428 hommes
Cavalerie	3,710 »
Artillerie	9,470 »
Génie	2,758 »
Service de santé	966 »
Administration	618 »
Vélocipédistes	95 »
Total	66,317 hommes.

Le landsturm armé compte 50,598 fusiliers et carabiniers et 3892 artilleurs ; le landsturm non armé (services complémentaires), 249,938 hommes.

Manœuvres. — Nous donnons in-extenso les appréciations du rapport au sujet des cours de répétition. Voici celles auxquelles ont donné lieu les exercices du 2^e corps d'armée qui ont eu lieu par brigades.

Marche du service. — Les cadres et la troupe se sont montrés en général pleins de bonne volonté : il a régné un bon esprit militaire dans la plupart des unités.

Il y a eu des progrès accomplis dans le service intérieur comparativement à 1905. Les chefs de section, les sergents-majors et les jeunes officiers s'y sont notamment montrés plus actifs.

La plupart des unités ont voué l'attention nécessaire à l'ordre et à la propreté dans les cantonnements.

En revanche les ordres devraient être mieux donnés. On parle encore trop, on est trop prolix, au lieu de donner des ordres clairs et brefs.

Instruction du tir et en vue du combat. — L'instruction a été poussée avec assez d'intensité. Les exercices de tir ont été bien exécutés et d'une façon pratique.

Les places de tir des tirs de combat ont été judicieusement choisies. On a encore constaté de grosses lacunes dans la conception et l'exécution des exercices. Il a été voué l'attention nécessaire à la conduite du feu dans le tir de combat pendant les exercices ; pendant les manœuvres, on s'est un peu relâché.

On est arrivé à acquérir suffisamment de mobilité et de souplesse dans les exercices en ordre serré.

On a encore employé trop de temps dans la compagnie et le bataillon pour exercer les colonnes par sections et pelotons. Il a été presque toujours attaché aux colonnes de marche leur véritable importance au début du combat ; la mobilité dans le terrain a ainsi été augmentée.

L'utilisation du terrain dans les mouvements et en position devrait se faire d'une manière encore plus intelligente. Il faut, notamment, vouer plus de soins à la manière d'occuper les positions de combat et au choix de celles-ci.

Les chefs subalternes devraient encore mieux savoir travailler de concert avec leurs commandants et se maintenir en contact avec eux. Mais pour permettre aux chefs subalternes de déployer une intelligence initiative, il faut que les chefs supérieurs donnent pour le combat des ordres clairs, indiquant exactement le but de celui-ci. Cette précision a souvent fait défaut.

Les exercices de combat ont été encore souvent gauchement exécutés dans toutes les unités et corps de troupes, de la compagnie au régiment.

On a constaté avec plaisir un progrès dans la direction des sections et des compagnies dans le combat. Le choix des formations n'était pas toujours irréprochable ; toutefois l'ordre était généralement bon. Les déploiements se faisaient rapidement, chefs et troupe étaient animés d'un ardent désir de se lancer en avant. On s'est partout accoutumé à avancer par bonds dans la zone efficace du feu.

Les outils de pionniers ont fréquemment été employés dans la défensive, exceptionnellement dans l'offensive. Cela provient sans doute de ce que, dans les combats en temps de paix, l'attaque se fait trop rapidement et de ce que la troupe est peu habile à exécuter des travaux de terrassement quand elle est à terre. Enfin, le nombre des outils de pionniers des compagnies est trop faible pour pouvoir construire en peu de temps des appuis pour fusil ou des couverts suffisants.

Il est parfois arrivé dans les positions d'attente que des groupes d'officiers qui observaient le terrain n'ont pas songé à se cacher et ont ainsi trahi la position des troupes. Il ne faut pas vouloir à tout prix prendre position. Il est ainsi arrivé plusieurs fois dans l'attaque que la marche en avant a été interrompue pour se déployer contre de faibles détachements ennemis. Si l'ennemi disparaissait, le déploiement devenait inutile et l'on avait perdu du temps. La situation aurait été plus vite éclaircie par de meilleures mesures d'exploration ou par une attaque énergique des avant-gardes.

Dans la retraite, on a cherché plus qu'autrefois, et avec raison, à se détacher de l'ennemi. Mais les chefs, surtout ceux des grades élevés, sont restés trop attachés à la troupe après avoir donné leurs ordres pour la retraite, au lieu de se porter en avant afin de pouvoir donner à temps de nouveaux ordres.

Dans la poursuite, la troupe a fait preuve d'endurance et d'ardeur, souvent en méprisant par trop le feu de l'adversaire. On a toujours poursuivi de front et trop peu cherché à se porter sur les flancs de l'ennemi en retraite ou tout au moins à faire observer ses flancs et ses derrières par des patrouilles d'officiers.

Marches et service en campagne. — La discipline de marche, les dispositions prises et les marches en elles-mêmes ont été bonnes; il en a été de même de l'allure. Les haltes se sont faites régulièrement; en revanche, elles ont été ordonnées dans certains cas où la situation tactique aurait absolument exigé la continuation de la marche. A proximité de l'ennemi, les haltes ne devraient pas se faire d'une façon si routinière.

Dans le service de sûreté en marche et en position, on a encore été frappé de l'insuffisance de l'instruction individuelle de l'homme et des dispositions peu habiles des chefs. On a attaché trop d'importance à l'observation des formes et pas assez aux exigences tactiques. Ainsi, hors du contact de l'ennemi, il a été envoyé sur les flancs des détachements inutiles. D'autre part, à proximité de l'ennemi, le service d'exploration a souvent été insuffisant. Le motif doit en être attribué en général au manque de clarté des ordres donnés.

Dans les manœuvres de montagne, les patrouilles d'officiers d'infanterie ont rendu de bons services.

Dans le service d'avant-postes, on met en général encore trop de temps pour opérer le fractionnement ou pour barrer les routes à garder. L'insuffisance de l'exploration a eu pour effet dans plusieurs cas, de faire perdre le contact de l'adversaire.

Les chefs des troupes d'exploration et de sûreté doivent se rendre compte toujours plus qu'ils sont responsables du maintien du contact avec l'ennemi.

Il a été voué trop peu d'attention à l'organisation de postes de relais pour accélérer la transmission des ordres et des rapports.

Les téléphones de campagne (en usage dans la 3^e division) ont rendu de bons services.

Pour les manœuvres du 1^{er} corps d'armée, le rapport débute en déclarant réussi l'essai de mobilisation conforme aux prescriptions du 8 janvier 1907.

Les effectifs étaient de 1180 officiers, 21037 sous officiers et soldats. Total 22217. Chevaux, 2778.

Le rapport continue en ces termes :

L'infanterie est entrée au service avec des effectifs fortement réduits. Cela est dû soit à la réduction du recrutement, soit surtout au nombre exagéré des dispenses accordées dans certains cantons. Il s'agit de combattre à l'avenir cette coutume, d'autant plus que, d'après la nouvelle organisation, 7 classes d'âge seulement seront appelées désormais aux cours de répétition.

L'entrée au service s'est faite en général beaucoup mieux que les années précédentes; les cas d'ivresse deviennent toujours plus rares. En revanche, malgré les inspections annuelles des armes et de l'habillement, les échanges des effets d'habillement et d'équipement sont encore trop nombreux, ce qui ralentit considérablement la mobilisation. Dans les manœuvres de 1907 également, les cadres subalternes, en particulier nombre de jeunes officiers, sont

entrés au service insuffisamment préparés et ont fait preuve pendant le service, d'une apathie regrettable.

Le service intérieur laisse encore trop à désirer, notamment l'ordre dans les cantonnements et les bivouacs.

Il a été fait d'incontestables progrès dans la direction des unités pendant le combat et dans la conduite du feu. En revanche, on n'utilise pas le terrain comme on le devrait.

Le service de sûreté, notamment en marche, au moyen de patrouilles d'officiers n'est pas encore suffisant ; par contre, la discipline de marche et la discipline de feu étaient en général satisfaisantes. Là aussi, tant vaut le chef, tant vaut la troupe.

On peut dire d'une façon générale que l'infanterie du 1^{er} corps d'armée a fait de remarquables progrès et l'on doit s'attendre à ce qu'avec des cours de répétition annuels et un meilleur choix des cadres elle en fasse encore davantage.

La *brigade de cavalerie* a rendu d'excellents services au commandant du corps d'armée les 9 et 10 septembre par la manière aussi intelligente que rationnelle dont elle a été conduite.

Les *compagnies de guides* auraient pu faire mieux si le service de cavalerie divisionnaire avait été mieux compris et si les commandants des colonnes et des détachements auxquels elles étaient attachées avaient précisé davantage leur tâche. Il y a encore des progrès à faire sous ce rapport. L'état des chevaux a été bon, d'une façon générale ; il y a eu peu de chevaux malades ou blessés à la fin du service.

L'*artillerie* s'est servie pour la première fois de son nouveau matériel pendant les manœuvres du 1^{er} corps d'armée. Le poids relativement léger et la solidité du dit matériel ont fortement contribué à rendre les batteries plus mobiles. Il aurait toutefois été possible de tirer un meilleur parti de ces avantages. Les exercices de tir du cours préparatoire ont eu d'assez bons résultats, bien qu'ils aient dû être trop précipités vu le manque de temps.

On a constaté ces dernières années que le *service du train* des batteries se faisait sensiblement moins bien. Les officiers n'y vouent pas l'attention qu'il faudrait avec des batteries si mobiles et si aptes à manœuvrer. Il s'agit de consacrer à ce service de nouveau plus de soins et d'attention.

Génie. Les sapeurs ont fréquemment eu pendant le cours préparatoire, l'occasion d'exercer leur service technique, notamment dans la mise en état de la position de Pomy. Pendant le reste des manœuvres, leur travail technique a été de moindre importance ; ils ont eu cependant maintes fois l'occasion de construire des ponts de circonstance. L'un de ceux-ci, construit dans les environs d'Henniez pour l'artillerie par le demi-bataillon du génie 2, a été bâti assez solidement pour que le gouvernement du canton de Vaud l'achetât pour la circulation locale.

En ce qui concerne le service de santé, le rapport constate que grâce aux mesures prises avant l'entrée en ligne déjà, au temps favorable et à la remarquable activité du médecin de corps, la santé des troupes a été bonne. Un seul cas de mort et deux accidents sans suites mortelles. 2161 malades dont 1021 évacués. Le nombre des hommes atteints de maux de pieds a été très faible : 332, soit 18,4 par jour.

Le rapport s'exprime comme suit à propos du service des subsistances :

On a été frappé de ce que dans une contrée aussi peuplée et aussi riche que celle où se sont faits les cours préparatoires, nombre de communes n'ont pas pu fournir les vivres nécessaires, notamment la viande (quelquefois aussi le pain), bien qu'elles aient su 4 mois à l'avance qu'on le leur demanderait. Il a fallu recourir aux fournisseurs des villes du voisinage. A partir du 3 septembre, les vivres et l'avoine ont été fournis à tout le 1^{er} corps d'armée par le détachement des subsistances et le foin et la paille par les communes contre paiement au comptant. Les vivres ont été touchés le matin de bonne heure, de sorte que la troupe avait chaque soir de la viande fraîche et a toujours pu, sauf de rares exceptions, prendre son repas avant la nuit. Le *détachement des subsistances de corps*, malgré son faible effectif (329 hommes, y compris les cadres) a bien exécuté sa tâche peu facile. De même, le *train des subsistances* s'est acquitté à l'entière satisfaction du commandant du corps d'armée de sa mission souvent difficile.

Service vétérinaire. — Les chevaux étaient de qualité très différente. En général, ceux de la Suisse orientale étaient de moindre qualité. Sur 4778 chevaux il y a eu en tout 777 malades et blessés (dont 181 par coups de pied). A la fin du service 419, soit le 9,7 %, n'étaient pas encore utilisables.

Les cas de « boiterie » ont augmenté, ce qui doit être principalement attribué à l'usage plus fréquent des allures rapides sans avoir suffisamment égard à la configuration du terrain. On se plaint également de ce que la surveillance des chevaux dans les cantonnements laisse trop à désirer.

Les vétérinaires des unités se sont en général acquittés très consciencieusement de leur tâche. Il s'est accompli un grand progrès sous ce rapport. Il en est de même des maréchaux ferrants, dont le nombre toutefois est insuffisant pour suffire à tout ce qu'on exige d'eux.

Le service de la *poste de campagne* a de nouveau pris d'énormes dimensions, notamment pour l'expédition des cartes postales. Les troupes ont expédié ou reçu pendant 16 jours :

1° Lettres et cartes postales (dont 250,000 cartes postales illustrées).	350,000
2° Mandats (envois d'argent)	91,408
3° Paquets inscrits	9,292

Un seul bataillon par exemple a expédié, pendant les 8 premiers jours 14 000 cartes postales, etc. C'est là un abus manifeste de la franchise de port, qui doit être réprimé à l'avenir.

Les vivres et surtout les boissons envoyés à la troupe ont été une cause continuelle d'indiscipline et de désordre.

Le personnel de la poste a fait son possible pour satisfaire aux exigences de cet énorme trafic.

Cours de landwehr. — Au sujet de ces cours, le rapport se préoccupe des suites à donner à l'organisation de la landwehr en application de la nouvelle loi. En général, les effectifs des bataillons de fusiliers de la landwehr sont élevés avec la huitième classe d'âge qui leur sera ajoutée, ils ne com-

porteront pas moins de 1300 hommes en moyenne. On peut se demander s'il ne serait pas indiqué d'employer pour la formation des bataillons de fusiliers le système en vigueur pour les carabiniers dont les compagnies sont formées des hommes sortant de deux compagnies de l'élite. Ce serait plus simple que la méthode actuelle qui prélève les fusiliers d'une compagnie de landwehr sur trois compagnies de l'élite. Nous aurions ainsi 48 bataillons au lieu des 33 actuels.

Le rapport estime aussi que le landsturm devrait être organisé de façon à compter le même nombre de compagnies que la landwehr, ce qui faciliterait les opérations administratives de transfert. Ces opérations ne sont cependant pas l'essentiel. L'essentiel est l'emploi que l'on se propose de faire du landsturm. Si cet emploi exige une formation du landsturm moins régulière que celle qui faciliterait les opérations administratives des transferts celles-ci devront passer à l'arrière-plan. L'administration devra être là pour le landsturm, non le landsturm pour l'administration.

Signaleurs. — Parlant des divers cours et écoles de l'année 1907, le rapport mentionne celui des signaleurs des compagnies de télégraphistes 3 et 4 qui a eu lieu à la fin d'avril et au commencement de mai et a consisté en une excursion de 8 jours précédés d'un cours préparatoire à Altorf. Partis de Schwytz, les participants, répartis dans trois colonnes, ont marché dans la direction de l'Etzel-Schindellegi, en passant par Alptal, Hacker et Sattel.

Cette excursion a été rendue difficile par le mauvais temps et par les masses énormes de neige qui couvraient encore partout les hauteurs; l'installation de stations de signaux et spécialement l'établissement des communications ont offert de grandes difficultés.

On a pu constater qu'à cette saison le service des signaux optiques pour transmettre les nouvelles ou les ordres était impraticable dans la haute montagne; dans les contreforts des Alpes, il ne peut être employé que de façon très restreinte.

Par contre l'essai de faire porter les appareils par des porteurs engagés au jour le jour, au lieu de les charger sur des animaux de bât, peut être considéré comme réussi. Ce système de transport présente d'inappréciables avantages sur la méthode qui consiste à se faire suivre de bêtes de somme. Toutefois, on poursuivra encore des essais comparatifs, avant de prononcer un jugement définitif.

A ce propos, signalons les essais de télégraphie sans fil que le rapport dit avoir été satisfaisants. « En 1908, il sera sans doute possible de les terminer et de voir dans quelle mesure ce nouveau moyen de communication pourra être introduit dans l'armée.

Une autre innovation a intéressé les mitrailleurs. Pour la première fois, l'école de recrues a eu des mulets à sa disposition. Les hommes ont ainsi été allégés des lourds objets qu'ils devaient porter précédemment. Mais on a constaté que les 30 jours pendant lesquels les mulets ont été à la dispo-

sition de l'école sont une durée trop courte pour permettre aux conducteurs d'apprendre convenablement leur service.

Sociétés. — Le chapitre des sociétés offre toujours des renseignements intéressants. Les sociétés de tir d'abord.

Le nombre de celles qui ont obtenu le subside fédéral en 1907 s'est élevé à 3777 avec un effectif de 222 416 membres. L'augmentation fin 1906 est de 46 sociétés et 1466 membres.

147 737 tireurs ont exécuté les exercices obligatoires au fusil; 8918, les exercices facultatifs; 2335 appartenant à 53 sociétés, des tirs de combat. Le tir au revolver a réuni 1015 participants. Le subside fédéral s'est élevé à 437 766 fr. (en 1906: 345 911 fr. 50).

La statistique des cartouches tirées est la suivante :

	<i>Fusil.</i>		
	7.5 mm.	10.4 mm.	Cadets
Service militaire	6,005,318	124	
1906	5,737,509	103	
Sociétés de tir	22,366,500	1,261,000	
1906	19,666,500	1,232,000	
Autres livraisons	94,843	1,020,610	151,400
1906	95,266	2,223,050	136,650
Total	28,466,616	2,281,734	151,400
1906	25,499,275	3,455,153	136,650

	<i>Revolver et pistolet.</i>		
	7.5 mm.	10.4 mm.	7.65 mm.
Service militaire	76,804	40	142,109
1906	40,109	—	106,063
Sociétés de tir	404,880	22,500	982,440
1906	365,220	31,020	871,320
Autres livraisons	1,439,840	3,020	28,362
1906	991,340	5,940	41,344
Total	1,921,524	25,560	1,152,911
1906	1,396,669	36,960	1,018,727

Il a donc été brûlé 30 899 795 cartouches de fusil et 3 099 995 cartouches de revolver et pistolet, soit environ 10 coups de feu par habitant ou 49 par citoyen de 20 ans et plus. Comme on peut bien admettre qu'une bonne moitié des citoyens ne tirent pas, on obtient une consommation moyenne de 100 cartouches par tireur.

Les sociétés de pontonniers qui sont un des principaux soutiens de notre navigation militaire sont toujours en progrès. Deux nouvelles sociétés se sont constituées en 1907. Un règlement concernant la cession à titre de prêt

de matériel fédéral aux sociétés a été accueilli avec faveur. Les 810 membres actifs des sociétés, soit le 15 %, ont accompli les exercices de navigation prévus et rempli ainsi la condition pour l'obtention du subside.

Les subventions versées aux sociétés sanitaires volontaires se sont élevées à 4 500 francs.

Les établissements subventionnés par la Confédération mettent ensemble et par l'intermédiaire de la Croix-Rouge suisse, à la disposition du service sanitaire de l'armée, en cas de guerre un personnel infirmier se montant au total à 736 personnes (du 1^{er} juin 1907 au 31 mai 1908). Ce personnel comprend 90 sœurs dirigeantes, 136 supérieures, et 89 sœurs pour les opérations, et 421 garde-malades ; l'année précédente le personnel disponible comptait 699 personnes ; il y a donc augmentation de 37 personnes.

La Société centrale de la Croix-Rouge comptait, à la fin 1906, 23 722 membres isolés et 271 associations, formant 46 sections. Le nombre des sections a donc augmenté de 11 depuis l'année précédente.

La fortune de la caisse centrale était de 156 722 fr. 93, celle des sections de 343 917 fr. ; les deux ont considérablement augmenté.

Les colonnes sanitaires auxiliaires ont passé de 4 à 6 ; il en existe actuellement à Berne, à Glaris, à Aarau, à Bâle, à Bienne et à St-Gall. D'autres colonnes sont en train de se constituer à Lucerne et à Schaffhouse.

Le comité central de la Croix-Rouge avait tenté, en émettant un emprunt à primes, de se procurer les ressources nécessaires pour de grandes acquisitions de matériel sanitaire de guerre. Vu l'état critique du marché financier, cette opération a dû être renvoyée.

Essais de matériel. — Les essais suivants, commencés en 1907, seront poursuivis en 1908.

Des essais de mitrailleuses d'infanterie ; ils sont maintenant assez avancés pour pouvoir être entrepris dans la troupe.

Des essais d'instruments d'optique pour le pointage dans l'artillerie. Les achats ont en partie commencé.

Des essais de collier pour le remplacement des harnais à poitrail pour le train de ligne. Voilà bien longtemps que ce remplacement était demandé. Les essais ont démontré que le collier anglais est ce qui nous convient le mieux.

Des essais de cuisines roulantes d'infanterie. Deux modèles ont été construits par les ateliers fédéraux et essayés par la troupe.

Des essais de couvertures de chevaux dans la cavalerie. Ils ont donné des résultats très satisfaisants. La moitié du stock nécessaire sera acheté en 1908.

Des essais, déjà fort avancés, d'obusier de campagne, surtout en ce qui concerne la munition et les appareils de pointage et d'observation. En gé-

néral on a apporté des améliorations à la munition de tous nos calibres et à tous nos genres de projectiles. A la suite des essais, des modèles perfectionnés de shrapnels de 12 cm. et d'obus d'acier de 12 et de 15 cm. pour l'artillerie de position et les forteresses ont été déclarés à l'ordonnance.

Un fait intéressant concerne les shrapnels du canon de campagne. Lorsque Krupp présenta le matériel de notre nouvelle artillerie de campagne, il livra, comme munition, un shrapnel qui renfermait 300 balles de 9 à 10 gr. On se rendit compte rapidement qu'un tel nombre de balles n'était qu'un trompe-l'œil, à cause de la très grande proportion de balles inoffensives. On s'en est rendu compte pendant la guerre russo-japonaise par le matériel japonais.

Nous avons donc demandé à Krupp un projectile plus efficace et il proposa un shrapnel de 255 balles. Mais il ne nous satisfit pas non plus et, à la suite d'essais minutieux, nous adoptâmes le shrapnel que nous fabriquons nous-mêmes et qui renferme 205 balles de 12 gr. 5.

Ainsi, la Suisse a trouvé qu'il était préférable de réduire de $\frac{1}{3}$ le nombre des balles pour obtenir un projectile efficace, ce qui revient à réduire de $\frac{1}{3}$ le nombre des canons. Cette réduction est intéressante si l'on considère, entre autres, que la France exceptée, les autres puissances en sont restées aux balles légères.

Un journal russe d'Extrême-Orient, le *Dossougi Jaamourtsa* annonce toutefois que le shrapnel du nouveau canon chinois à tir rapide de 75 mm., renferme 210 balles seulement.

Une dernière catégorie d'essais intéresse la nouvelle cartouche du fusil. 405 séries ont été tirées pour déterminer la précision, les propriétés balistiques et l'effet de cette nouvelle cartouche. Les essais sont maintenant assez avancés pour pouvoir être prochainement développés et poursuivis dans la troupe. C'est dire que la solution ne tardera plus guère.

On sait, au surplus, que la question est particulièrement délicate en Suisse, où il faut envisager simultanément les exigences du tir de guerre et celles du tir de stand. Nous sommes obligés d'avoir égard aux désirs, d'ailleurs très légitimes, de nos 200,000 tireurs qui brûlent, bon an mal an, quelques millions de cartouches, en songeant moins à la zone dangereuse dans laquelle le projectile exerce son effet, qu'au centre de la cible dont ils entendent se rapprocher en tirant à la distance de 300 mètres, notre distance normale du tir de stand. Il nous faut donc résoudre le problème qui consiste à tendre notre projectoire et atteindre une grande précision aux distances efficaces du tir de guerre sans réduire en rien la précision de notre cartouche actuelle aux petites distances ; cela en conservant, si possible, pour motifs d'économie, notre arme actuelle.

A cette question de fabrication de la nouvelle cartouche d'infanterie se rattache l'agrandissement de la fabrique de munitions d'Altorf. Le Conseil fédéral demande cet agrandissement à l'Assemblée fédérale et sollicite, à cet effet, un crédit de 665 000 fr. pour les bâtiments et de 652 500 fr. pour les installations mécaniques.

On sait qu'au début, les ateliers d'Altorf étaient considérés comme une simple succursale de la fabrique de munitions de Thoune. Dès lors ils ont été constitués en établissement indépendant, chargé surtout de confectionner la munition d'artillerie pour les fortifications du Gothard.

Lors du réarmement de l'artillerie de campagne, on a confié à la fabrique d'Altorf de nouveaux travaux, pour lesquels la Suisse était, jusqu'alors, tributaire de l'étranger. Et l'on voudrait maintenant l'utiliser pour la fabrication de la nouvelle munition d'infanterie, afin d'abrèger le plus possible la durée de cette fabrication. Il y aura, en effet, une époque critique à traverser, pendant laquelle on verra diminuer le stock de l'ancienne munition, dont la confection sera arrêtée, sans que le stock de la nouvelle ait atteint le chiffre nécessaire.

Il faut tenir compte aussi de l'impossibilité où nous pourrions être placés suivant les éventualités d'une guerre, de nous approvisionner à la seule fabrique de Thoune. Il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier.

Le Message des Chambres fédérales fait observer, en outre, que la consommation croissante des cartouches à balles, notamment pour le tir volontaire, assurera du travail en suffisance aux deux fabriques, même après la période de constitution des stocks.

* * *

Le Conseil fédéral a pris les décisions suivantes :

Le capitaine d'état-major G. de Loriol, de Genève, a été transféré dans l'infanterie et mis à la disposition du canton de Genève qui l'a promu major et appelé au commandement du bataillon de fusiliers 13.

Le capitaine d'artillerie L. Delarageaz, à Préverenges, a été promu major des troupes du train et nommé commandant du train des subsistances de corps 1.

Le lieutenant colonel G. Kind, à Coire, actuellement à disposition, a été nommé commandant du régiment d'infanterie 41.

Le colonel-divisionnaire A. Keller, à Berne, a été, sur sa demande, libéré du service militaire avec remerciements pour les services rendus.

Le lieutenant-colonel G. Mayor, à Payerne, nommé à des fonctions en fait incompatibles avec le commandement, a été, sur sa demande, relevé du commandement du régiment d'infanterie 2 et mis à disposition.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

La nouvelle « Ordonnance pour le service en campagne ».

Cette nouvelle Ordonnance, qui est au premier plan de l'actualité militaire, remplace celle du 1^{er} janvier 1900. Approuvée par l'empereur le 22 mars de cette année, elle a été distribuée aux troupes le 17 avril. Elle constitue pour les officiers de tous grades, de l'officier d'état-major jusqu'au lieutenant, la base de leur savoir militaire; c'est pour chacun d'eux un manuel aussi important que « l'Instruction à l'usage des commandants supérieurs » pour les généraux. Il vaut donc la peine de s'y arrêter.

On sent que dans l'élaboration de cet ouvrage la préoccupation constante de ses auteurs a été d'en faire un « livre pour la guerre »; on le remarque à ce signe tout extérieur déjà que l'« Ordonnance pour les manœuvres » en a été séparée et paraît indépendamment, alors qu'autrefois elle y était jointe, comme seconde partie, sous le titre : « Dispositions pour les grandes manœuvres ». Le volume qui contient la nouvelle Ordonnance est ainsi devenu plus maniable, de sorte que l'officier même non monté peut l'avoir constamment sur lui. On y a, par contre, adjoint un supplément qui contient des chiffres fort intéressants sur les effectifs de guerre, les profondeurs des colonnes, les capacités de marche, le temps à employer pour les déploiements, les installations des bivouacs, les fortifications et les fossés, le ravitaillement des munitions, le service sanitaire, les étapes, la poste de campagne, l'alphabet Morse, les étendards et les indications pour l'exécution des croquis. Jusqu'ici toutes ces données se trouvaient disséminées dans des ouvrages de tactique que l'officier ne pouvait emporter dès maintenant le plus jeune des officiers aura ces renseignements constamment à sa disposition.

L'« Ordonnance pour les manœuvres », qui paraît donc séparément, contient les prescriptions concernant les rassemblements de troupes; elle a en somme de l'importance surtout pour les commandants et les adjudants. Le chapitre des « Juges de camps » est inséré dans l'O. S. C. sous le titre : « Effet du feu »; c'est un résumé des opinions tactiques actuellement en faveur sur ce point.

L'O. S. C. s'est efforcée d'abandonner tout schéma; les détails n'y figurent que dans la mesure où ils sont indispensables. Le texte est concis; plusieurs chapitres sont précédés d'une courte introduction plus spécialement destinée aux jeunes officiers. Très souvent des conseils ou de simples directions ont remplacé les prescriptions qu'il fallait observer rigoureusement; c'est un moyen de développer l'esprit d'initiative et la réflexion.

L'« Introduction » est, dans ses grandes lignes, semblable à celle de l'ancienne Ordonnance; elle accentue l'importance du rôle de l'officier comme éducateur et affirme la nécessité pour lui de se développer, de se perfectionner moralement et physiquement pour pouvoir accepter toutes les responsabilités sans crainte et être à la hauteur de toutes les circonstances, même les plus exceptionnelles. L'instruction de la troupe est une condition primordiale du succès, c'est la pierre angulaire de l'armée. L'officier doit chercher à avoir une influence directe sur ses hommes. La tenue et l'exemple du chef fortifient la confiance de la troupe; ce sont, au moment du danger, les points d'appui les plus fermes de la discipline, c'est le stimulant, le choc qui pousse aux actions d'éclat.

On insiste aussi sur le soin que l'officier doit prendre de tous ses subordonnés : « La sollicitude constante pour ses soldats constitue un des beaux privilèges de l'officier. »

La conduite des motocyclettes et des moteurs de tous genres ainsi que l'équitation dans le terrain sont particulièrement recommandés pour l'entraînement de l'officier; les patrouilles à cheval, le passage des rivières et les destructions de lignes télégraphiques doivent être exercés le plus possible par les officiers de cavalerie.

Les commandants de régiments sont rendus responsables de l'instruction tactique des officiers, et l'Ordonnance explique avec quelques détails l'organisation du jeu de guerre, de conférences et de cours théoriques pour l'hiver; elle relève aussi la grande importance des sorties à cheval avec étude et critique sur le terrain, ainsi que celles des voyages à cheval comme ceux de l'état-major et de la cavalerie. La mention de l'utilité de l'étude de l'histoire de la guerre est nouvelle. La nouvelle Ordonnance exige que l'officier connaisse non seulement les formations de guerre — marche et combat — de nos propres troupes, mais aussi celles des armées étrangères; on le demandera surtout à l'officier de cavalerie. On insiste aussi sur les services que peuvent rendre la connaissance des langues étrangères, celle de l'alphabet Morse et la dextérité à exécuter des croquis. C'est également une disposition nouvelle que celle qui rend les commandants de régiments responsables de l'instruction des officiers de réserve, qui doivent être des chefs entièrement capables de conduire leur troupe en guerre. Cette prescription se justifie entièrement à notre époque où des effectifs considérables seraient nécessairement engagés; elle concerne également les sous-officiers de la réserve. L'instruction théorique en caserne a une grande importance, par ce fait déjà qu'elle rapproche le supérieur de ses subordonnés, ce qui est proprement son but. Avec raison encore l'Ordonnance observe qu'il ne faut pas limiter les exercices de tir et en campagne à certaines périodes de l'année mais les pratiquer dans toutes les saisons.

Dans le chapitre qui suit l'Introduction, intitulé : « Répartition et frac-

tionnement des troupes », les mots étrangers avant-garde et arrière-garde sont remplacés par « Vorhut » et « Nachhut »; sous le paragraphe intitulé « Distribution des ordres », on distingue et explique clairement les trois différentes notions « Ordres d'opérations », « Dispositions spéciales » et « Ordres du jour ». La tendance des prescriptions de ce paragraphe se résume dans la phrase finale : « Tout ordre exige une clarté complète préférable cent fois aux exigences et prétentions de forme et de style. »

On a élagué du chapitre sur les « Renseignements, communications et rapports » tout ce qui concernait le service d'exploration par la cavalerie; on y relève par contre l'importance que peut avoir la presse en temps de guerre; on a pensé, sans doute, en inscrivant cette observation dans l'Ordonnance, à la marche en avant de l'aile droite allemande le jour de Sedan, marche qui fut décidée sur le vu de renseignements de journaux anglais. C'est encore une innovation que l'obligation pour chaque commandant de troupe de se charger du service de renseignements et de sûreté pour son propre secteur; tous les rapports importants *doivent* en outre être transmis plus loin; en 1870, on se rappelle que le 16 août des rapports très importants fournis par la cavalerie n'avaient pas suivi la filière. Citons encore dans ce chapitre, ce qui y est dit sur la « prise de ballons » et sur les renseignements qu'il faut donner, sitôt l'action terminée, sur les troupes ennemies (arme, force numérique, incorporation) et ajouter « en quel état et dans quelle direction elles se retirent. »

L'importance des « croquis d'ensemble » (Ausichts-Skizzen) qui avaient été presque complètement abandonnés, est remise en valeur; on entend par là des esquisses qui représentent le paysage au moyen de quelques traits caractéristiques et qui ont sur les croquis topographiques l'avantage d'être plus lisibles.

On prévoit que la transmission des ordres et rapports sera effectuée, partout où l'état des routes le permettra, par des cyclistes, des motocyclistes ou des automobiles; cette pratique soulagera la cavalerie dans un de ses services les plus pénibles, et on pourra ainsi diminuer le nombre actuel des « relais » de cavalerie. Un paragraphe tout à fait nouveau est consacré aux télégraphes et téléphones et à la télégraphie optique et sans fil, aux voitures et aux camions automobiles; on parle également des pigeons-voyageurs.

Dans les « Principes généraux pour les rapports écrits » les prescriptions concernant les indications de dates et d'heures sont plus précises qu'autrefois; en outre les noms des localités doivent être écrits avec des lettres latines et le formulaire des cartes de rapport a été modifié et rendu plus pratique que l'actuel.

Le chapitre « Exploration et service de sûreté » a été entièrement remanié; le principe fondamental se résume en ceci que les deux notions de l'exploration et de la sûreté sont distinctes en général dans l'ordre reçu,

mais que très fréquemment elles se couvrent l'une l'autre quant à leur exécution et à leurs effets; car une subdivision chargée de l'exploration et qui fait ses rapports à temps assure la marche de la colonne de même que les subdivisions qui font le service de sûreté exécutent par là même de l'exploration. La distinction essentielle entre ces deux services est celle-ci: les mouvements des subdivisions d'exploration se dirigent d'après l'adversaire, tandis que ceux des troupes de sûreté sont limités. On distingue entre l'exploration lointaine, l'exploration rapprochée et l'exploration de combat, la première pouvant d'ailleurs se transformer successivement dans les deux autres. En conformité de ces distinctions, l'exploration par la cavalerie de corps et celle par la cavalerie divisionnaire ont été traitées séparément et le service d'exploration par les différentes armes forme encore un chapitre à part.

Une des règles essentielles imposée aux troupes faisant le service d'exploration est de s'efforcer d'attaquer et mettre en déroute la cavalerie ennemie le plus vite possible et d'acquérir ainsi la supériorité « morale ». Cette indication vise sans doute la cavalerie française qui ne fait que deux ans de service, alors que la nôtre en a trois et que toutes les unités sont pourvues de la lance.

L'« Exploration par les ballons » a fait l'objet d'une étude particulière, dans laquelle on parle déjà avec quelques détails de l'emploi des ballons dirigeables pour l'exploration stratégique.

Contrairement à l'ancien règlement, l'Ordonnance actuelle laisse une grande latitude en ce qui concerne les dispositions du service de sûreté en marche, spécialement pour la force numérique de l'avant-garde, de l'arrière-garde et des flanqueurs. Le paragraphe sur les moyens à employer pour masquer les mouvements de troupes est aussi nouveau; il distingue entre l'« offensive Verschleierung » opérée par la cavalerie de l'armée et la « défensive Verschleierung » que l'on obtient en se servant des plis du terrain. Pour les avant-postes aussi les prescriptions sont moins rigoureuses qu'autrefois; dans l'ancien règlement elles avaient un caractère quelque peu schématique et tenaient compte, avant tout, des exercices de paix, tandis que maintenant elles résument quelques principes généraux dont l'application variera constamment; le fonctionnement et l'effectif des avant-postes seront modifiés suivant les circonstances; on ne distingue plus entre l'emplacement de jour et l'emplacement de nuit des grand'gardes.

Les divisions du chapitre sur la « marche » sont mieux ordonnées qu'avant et comportent les sous-titres: Entraînement, capacité de marche, rassemblement, facilitation de la marche, mesures spéciales, tenue des différentes armes. Là encore les enseignements de l'histoire de la guerre ont eu une influence dominante.

Il n'y a pas de modifications essentielles en ce qui concerne les cantonnements, les bivouacs, les bagages, les colonnes de munitions et les trains.

Pour le ravitaillement, le principe : « Vivre sur le pays » est restreint dans une large mesure, le ravitaillement par les trains s'approvisionnant aux dépôts sera habituellement pratiqué.

La cavalerie aura dès maintenant deux rations de foin au lieu d'une; la seconde sera transportée par les voitures d'approvisionnement, tandis que la troisième ration de foin de l'infanterie sera placée sur les caissons de campagne.

Les dispositions sur le « Service sanitaire » sont l'application des principes contenus dans l'Ordonnance sanitaire; on a de même complété les prescriptions sur le ravitaillement des munitions.

Pour avoir une image un peu complète de la nouvelle Ordonnance, il faudrait encore parler du chapitre sur la tactique des armes. Mais c'est une question assez importante pour qu'elle soit traitée un peu longuement et fasse l'objet de notre prochaine chronique; nous y ajouterons, en outre, quelques mots sur l'« Ordonnance pour les manœuvres ». Par les brèves indications données on peut déjà se rendre compte des grands progrès que fera réaliser à l'armée la nouvelle Ordonnance pour le service en campagne. Nous reviendrons plus tard à loisir sur l'un ou l'autre des chapitres de notre nouveau « Livre de guerre ».

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Changement dans le haut commandement. — Modifications dans l'organisation de l'artillerie de campagne et de montagne. — La nouvelle ordonnance sur l'avancement. — La question des sous-officiers. — La défense nationale et les réservistes; sollicitude pour la troupe. — Concours de tir pour l'armée et course de fond.

Parmi les événements militaires de ces trois derniers mois, nous ne relèverons que ceux qui, par leur signification et par l'importance des personnalités en jeu, peuvent intéresser même des lecteurs étrangers. En premier lieu, nous avons eu à regretter la mort, inattendue et brusque, du général Jonak von Freyenwald, l'inspecteur très expérimenté de la cavalerie de landwehr, survenue à Vienne le 24 février, après une très courte maladie. Le général était âgé de 67 ans et allait atteindre sa 50^e année de service.

Sorti de l'Académie militaire de Neustadt, il entra dans la carrière en 1859, comme lieutenant d'infanterie, fut transféré dix ans après dans la cavalerie, et passa en landwehr en 1874. Colonel lors de la réorganisation de la cavalerie de landwehr en 1894, il en fut nommé inspecteur, et pendant ses quatorze années de direction, nonobstant les ressources restreintes dont il disposait, il déploya à ce poste une activité suivie et féconde, que plusieurs très hautes distinctions vinrent reconnaître.

Son successeur a été nommé au commencement de mars; c'est le commandant de la 1^{re} brigade de cavalerie de landwehr, le major-général baron Vever, aussi un élève de l'Académie de Neustadt; il est attaché depuis 1873 à la cavalerie; il est âgé de 56 ans et fonctionnait déjà ces derniers temps comme remplaçant du défunt inspecteur.

Le second événement important est un changement de présidence du comité technique militaire: son très capable et méritant président, le lieutenant feld-maréchal chevalier von Wuich, un spécialiste en balistique de réputation européenne, est mort à la fin d'avril, dans sa 62^e année et après 42 ans de service; il a été remplacé par le major-général d'artillerie von Zednik.

Le lieutenant feld-maréchal von Wuich avait reçu, à l'occasion de son admission à la pension de retraite, le titre de baron. Nous perdons en lui un général couvert des plus brillants états de service. Homme de science et praticien tout à la fois, Wuich a rendu de grands services pendant les longues années où il fut au comité militaire, d'abord comme professeur dans les cours supérieurs d'artillerie, à l'Ecole de guerre et aux cours pour officiers d'état-major; puis comme commandant des cours techniques; et enfin, dès 1903, comme président du comité militaire. Plus encore que par ses recherches scientifiques dans le domaine du tir, il se distingua par son utilisation pratique des résultats acquis, et plus particulièrement par sa vulgarisation de ces matières arides.

La balistique lui est redevable d'une foule de formules mathématiques, qu'il a découvertes et soutenues, et qui sont à l'heure actuelle une base solide pour cette science spéciale. Sa nouvelle méthode pour l'enseignement du tir est également marquante; il établit un calcul balistique élémentaire qui constitue, au moyen des quatre règles fondamentales, un calcul des probabilités. Grâce à cette méthode, l'enseignement du tir fut enfin utilement applicable à la troupe, car elle ouvrit l'entendement de la grande masse pour ces matières jusque-là abstraites et cachées dans les formules hypothétiques des hautes mathématiques.

Le lieutenant feld-maréchal von Wuich peut être regardé comme l'auteur de la plus grande partie de notre première instruction de tir; il collabora également avec distinction à toutes les nouvelles éditions qui en parurent depuis. Il a répandu dans une foule de publications les résultats de ses recherches, et sa plume peut réclamer la paternité d'un grand nombre de savants articles parus dans les revues militaires spéciales. Il a pris un intérêt marqué à toutes les questions techniques rencontrées au cours de sa longue activité, au choix et à la transformation de l'armement de notre infanterie et de notre artillerie, à l'adoption de la poudre sans fumée, et d'une façon générale, à tout ce qui touche au tir.

Dès 1872, pendant plus d'un quart de siècle, il s'attira une considération

reconnaissante et de vives sympathies, dans l'armée et même hors des cercles militaires, comme professeur aux Ecoles militaires, où son enseignement s'exerça avec un succès signalé; son temps de présidence de la Société des sciences militaires et du Casino, à Vienne, lui permit de mûrir un riche programme que le succès devait couronner.

Le nouveau président du comité technique militaire, le major-général von Zednik, sort, comme son prédécesseur, de l'artillerie. Il a 55 ans et débuta dans la carrière des armes en 1872 comme lieutenant; dix ans plus tard il était capitaine à l'état-major, et après sa réintégration dans son unité, il fut nommé en 1895 commandant de l'Ecole d'artillerie des cadets de Vienne; en 1900 il reçut le commandement d'un régiment de son arme, et en 1905 il passa à la tête d'une brigade, à Linz.

Jusqu'ici, dans tous ces postes, et spécialement à Vienne, des succès éclatants l'ont accompagné, et de hautes décorations l'ont à plusieurs reprises mis en vedette; d'une haute culture technique, au courant, de longue date, des désirs et des besoins de la troupe, grâce à ses nombreux services dans le rang, le général von Zednik est particulièrement désigné pour ce poste: le pays en général et la troupe en particulier regardent à lui avec confiance et attendent beaucoup de sa nouvelle activité.

* * *

D'après le *Fremdenblatt*, les nouvelles bouches à feu viennent de faire leur apparition. Une batterie d'essai est arrivée dernièrement au champ de tir de Veszprim; elle servira en premier lieu à expérimenter les munitions provisoires pour les nouveaux canons de campagne M. S. D'après les résultats, on fixera définitivement les conditions de fabrication de la munition, qui sera distribuée aux troupes. Elle servira de même de base pour l'enseignement pratique de quelques cours d'instruction d'artillerie et écoles de tir qui auront lieu durant tout l'été, sur la place de Veszprim. En même temps, on répartira des pièces d'instruction aux troupes, afin que les hommes, spécialement ceux dont le temps de service va finir, puissent recevoir l'instruction indispensable pour le maniement des nouveaux canons à tir rapide. On espère terminer dans l'année la mise sur pied de toutes les batteries.

Entre temps, les « Dispositions organiques provisoires » pour l'artillerie de campagne et de montagne ont vu le jour le 14 avril, et avec elles les réformes dont je vous parlais dans ma dernière chronique, à propos du budget de l'armée pour 1908¹.

L'ancienne désignation d'artillerie de corps et de division tombe; l'artillerie de campagne se compose de:

¹ Voir livraison de février, p. 160.

42 régiments d'artillerie de campagne, nos 1 à 42 ;
8 divisions d'artillerie à cheval ;
5 » d'obusiers lourds ;
4 » d'obusiers lourds « en cadre » qui forment, en temps de paix, une subdivision attachée à la division d'obusiers lourds casernée dans le même endroit. Chaque régiment a 4 batteries à 4 pièces, et chaque division d'artillerie à cheval 3 batteries à 4 pièces, de même que chacune des divisions d'obusiers lourds nos 1 à 5. Chacun des 56 régiments de campagne a deux commandants de divisions ; quand aux dispositions concernant les subdivisions, elles seront réglées à nouveau.

L'artillerie de montagne comprend : 6 régiments à 4 batteries de 4 pièces ; le deuxième régiment a 5 batteries, dont 3 de canons et 2 d'obusiers de montagne. Les corps de troupes des artilleries de campagne et de montagne seront formés en brigades.

* * *

La nouvelle « Ordonnance sur l'avancement », qui vient de paraître, ne réalisera guère l'amélioration fondamentale que souhaitaient les officiers ; mais elle apporte, dans la mesure où cela est possible, une solution à leurs réclamations justifiées : un règlement uniforme pour les conditions d'avancement, et la suppression de diverses inégalités qui sont préjudiciables, comme celle des officiers de troupe.

Le changement le plus accentué concerne le certificat théorique, appelé « examen pour officiers d'état-major », jusqu'alors exigible pour la promotion du grade de capitaine ou de ritsmeister à celui de major. Ce certificat est à présent supprimé pour les officiers de troupe ; leur capacité pratique sera désormais le seul critère qui les fera juger aptes à l'avancement.

L'examen restera à peu de chose près le même pour les seuls officiers d'état-major, soit l'état-major général, l'état-major de l'artillerie et celui du génie.

Les « Ecoles d'officiers » de corps actuellement existantes, à l'organisation desquelles on travaille encore, procurent à l'officier une excellente instruction théorique, mais beaucoup moins, par contre, une forte base pour un développement individuel utile.

L'avancement sans tenir compte du tour ne sera possible que pour les grades de major et de lieutenant-colonel ; une petite exception est faite pour un groupe de lieutenants qui, une fois leurs études terminées à l'Ecole de guerre ou aux cours supérieurs de l'artillerie et du génie, se sont trouvés attribués à l'un des états-majors. La nouvelle ordonnance limite cette possibilité par l'obligation pour tous les aspirants au grade de major ou de lieutenant-colonel, d'avoir passé par 5, ou au moins 4 charges, par promotions régulières. Les dispositions sur l'avancement hors tour considèrent celui-ci

comme une distinction spéciale pour les officiers qui, par leurs qualités et par leur carrière, justifient cette exception ; c'est une faveur gracieuse de l'empereur, qui se fonde sur des services exceptionnels rendus en temps de paix ou de guerre.

Alors qu'auparavant la promotion au grade de major-général était liée à la condition que le candidat avait commandé au moins pendant deux ans un bataillon ou un régiment, la nouvelle ordonnance n'exige plus de lui que d'avoir fait ses preuves, comme officier d'état-major, dans la conduite des troupes. Ainsi l'estimation personnelle des capacités de l'individu devient mieux possible.

Parmi les points de la nouvelle ordonnance qui touchent à l'avancement dans la troupe, relevons-en un seul, qui exauce un vœu depuis longtemps formulé par les vieux sous-officiers : ne pourront être promus au grade de sergent-major que les sous-officiers qui auront volontairement prolongé leur présence sous les drapeaux au delà du temps légal, alors qu'auparavant il suffisait d'un an de service pour y parvenir.

* * *

Ainsi que la nouvelle en a, à plusieurs reprises, transpiré des cercles militaires dirigeants dans le public, l'administration de l'armée projette, dès que les circonstances politiques le lui permettront, de soumettre à l'opinion publique la nouvelle loi militaire, basée sur le service de deux ans. Maintenant que la transformation de l'artillerie de campagne et de montagne est à peu près achevée, il va falloir augmenter l'artillerie de forteresse et fixer un contingent de recrues plus fort pour pourvoir les unités du télégraphe, du téléphone et des mitrailleurs. Le service de deux ans nécessitera aussi la création de bataillons d'ouvriers, afin que le soldat puisse faire réellement les deux ans avec la troupe, et ne soit pas perpétuellement commandé pour des corvées par les compagnies. Mais surtout le temps plus court d'instruction exigera un nombre plus grand de sous-officiers éprouvés et blanchis sous le harnais ; il faut donc dès à présent y pourvoir et provoquer un mouvement ascensionnel réel et continu dans le nombre des vieux sous-officiers. C'est à cela que tend la nouvelle ordonnance du début d'avril, sur les primes de service et le pensionnement des sous-officiers. En 1904 déjà, une modification fut introduite touchant cette pension ; on la reçoit après six ans — au lieu de neuf —, passés sans interruption au service. Aujourd'hui elle est établie à différents degrés, suivant que le sous-officier se retire, après douze ans, possesseur d'un certificat pour obtenir un emploi civil officiel, qu'il s'en va plus tôt et sans ce certificat, ou plus tard en renonçant à lui.

Dans le premier cas, la pension sera, comme jusqu'ici, du 25 % des primes de service touchées (sergent-major, 2115 couronnes au lieu de 1080 de

l'ancienne ordonnance); dans le dernier cas, elle sera de 25 % pour les quatre premières années, et s'élèvera progressivement :

Pour la 5^e année, au 50 %;

» 6^e » » 75 %;

Pour les 7^e et 8^e années, au 100 % des primes touchées.

De la sorte, un sergent-major reçoit aujourd'hui, après six ans, 630 couronnes au lieu de 315 autrefois; après sept ans, 1110 couronnes au lieu de 435 autrefois; après huit ans, 1590 couronnes au lieu de 555 autrefois.

A partir de la neuvième année, ce taux retombe à 25 %. Il arrive ainsi que des vieux sous-officiers renoncent à la situation civile qui leur est offerte pour toucher en échange une pension plus forte, qui les fait rester plus longtemps au corps et leur permet, à leur retraite, de se créer une existence à leur goût.

* * *

Le perfectionnement de la défense nationale vient de faire un nouveau pas en avant en Autriche. A la fin de mars, l'escadron de carabiniers montés, qui existait en Dalmatie, a été transformé en groupe; on lui a, dans ce but, adjoint un second escadron et un état-major. Cette nouvelle division est avant tout destinée à la guerre en montagne; elle y est rendue très apte par son recrutement limité aux montagnes dalmates, et par son excellent matériel de chevaux de petite taille. Les manœuvres de débarquement de 1906 ont mis en lumière, d'une façon remarquable, la grande utilité et l'habileté de ces carabiniers à cheval.

La nouvelle unité ainsi créée porte à 41 le nombre des escadrons de cavalerie proprement autrichienne, qui s'est augmentée, ces quinze dernières années, dans la proportion de 50 %, alors que celle de l'armée commune restait stationnaire.

Au début d'avril, le ministre de la défense nationale a soumis au Parlement un projet d'augmentation du contingent des recrues, qui serait de 4740 recrues et de 180 carabiniers montés; le ministre en parle comme d'une nécessité inéluctable pour la sûreté du pays. D'autres augmentations d'effectifs et créations d'unités sont d'ailleurs urgentes, et verront le jour en partie dans l'année courante et en partie l'année prochaine. Le projet de loi voit dans cet accroissement du contingent une question vitale pour le pays. Espérons que le Parlement lui réservera un sort meilleur que celui qui échut naguère à une semblable proposition faite pour l'armée austro-hongroise! Ce projet se heurta à la résistance du Parlement hongrois qui, aujourd'hui encore, adopte une attitude intransigeante et enraie toute tentative de développement de l'armée mixte. C'est un état intenable, que récemment le ministre de la guerre de la monarchie peignait si justement en s'écriant : « L'armée se dessèche! »

Egalement au début d'avril, le Reichrat a pris connaissance d'un projet de loi prévoyant un subside d'entretien pour les soldats de réserve qui prennent part à un exercice militaire. Ce subside est alloué non seulement pour chaque jour d'exercice, mais aussi pour les jours de voyage nécessaires et pour les jours d'équipement et de désarmement.

Il est malheureusement exact, en effet, que de nombreux réservistes, par le fait de leur appel à l'un de ces exercices, laissent leurs familles dans la plus noire misère. La pensée que les siens sont exposés à ces difficultés paralyse la bonne volonté que le réserviste apportait au service. Il faut, par la voie législative, lui accorder un secours. Cet appui très opportun mérite d'autant plus de retenir l'attention que, par l'acceptation de cette loi, l'Autriche pourra être fière, devant tous les pays, de sa sollicitude généreuse pour les familles des soldats.

A ce chapitre appartient la question des « congés de moisson », qui concerne l'armée commune et l'armée autrichienne. D'après le programme d'exercice, il y aura cet été, à titre d'essai, une interruption de service d'environ trois semaines, qui permettra aux hommes de rentrer chez eux pour la moisson.

Signalons encore un autre acte de sollicitude pour les soldats, l'initiative de la dernière Délégation autrichienne qui s'est occupée, en même temps que de la situation des officiers, de l'augmentation de la solde de la troupe; on l'a portée à cinq hellers par jour. Malheureusement la Délégation hongroise ne s'est pas ralliée à ce projet, et dès lors la réglementation efficace de ces questions militaires est devenue une affaire politique, parce que les Hongrois font dépendre leur vote de questions nationales qui menacent l'unité de l'armée commune. Les journaux politiques discutent journellement cette question, et l'on attend avec impatience une solution apaisante des prochaines Délégations, qui se réuniront en juin.

* . *

Pour fêter le soixantième anniversaire du règne de Sa Majesté l'empereur, le ministre impérial de la guerre prépare une course de fond Vienne-Budapest, et un concours de tir ouvert à tous les officiers actifs de la monarchie. La course de fond aura lieu à la fin de septembre ou au début d'octobre; y seront admis les chevaux de tous les pays et de tout âge. Les prix ne seront décernés qu'à la condition de se soumettre à une épreuve imposée, au plus tôt 24 heures et au plus tard 36 heures après l'arrivée au but.

Au milieu de juillet aura lieu le match de tir à prix, à l'Ecole de tir nationale de Bruck a/d Leitha; il sera ouvert à tous les officiers de carrière de troupes de terre et de mer; on tirera 24 coups en trois séries de 8, sur les cibles d'école, à 400 pas; position ad libitum, armes d'ordonnance.

Ce concours remplit un vœu de tous les officiers d'infanterie et de chasseurs, qui aiment leur arme et sont persuadés de l'importance d'un entraînement intensif du tir.

Les meilleurs cavaliers sont déjà connus de l'armée; mais aucune occasion n'avait encore été offerte aux tireurs de se signaler. Sans doute, des concours de tir avaient eu lieu déjà, mais seulement par unités, ou tout au plus par corps d'armée.

L'empereur a tout récemment prescrit et approuvé l'institution de concours de tir pour officiers et soldats de troupes de frontière nouvellement créées, et la médaille de maître tireur qui sera chaque année disputée dans la troupe, se portera, hors du service, sur le sein gauche.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Au Maroc : la surprise du 16 avril et ses causes. — Organisation défectueuse du service de sécurité. — Emploi non moins défectueux de la cavalerie. — Notre armement à l'épreuve du feu. — La faillite de la baïonnette. — L'alimentation des troupes en campagne et les attributions de l'intendance. — La presse militaire : un nouveau journal.

Si notre imprévoyance et notre faiblesse nous ont conduits à Algésiras, nous avons du moins obtenu, par la façon dont nos opérations militaires ont été conduites au Maroc, de réelles satisfactions d'amour-propre et, en quelque sorte, une revanche de l'humiliation que nous avons eu à subir. Sans doute, j'espérais des succès plus éclatants encore et je me figurais que notre artillerie nouvelle produirait de plus foudroyants effets. Cependant, nous avons battu en de nombreuses rencontres, d'une façon écrasante, et avec des pertes insignifiantes, des adversaires nombreux et singulièrement hardis, fournis par les tribus guerrières et fanatiques du terrible pays Chaouïa, et dont l'armement se composait, en grande partie, de fusils perfectionnés à tir rapide. Dans toutes ces rencontres, ils furent mis en déroute complète.

Pourquoi faut-il que, dans le Sud-Oranais, une surprise malencontreuse nous ait coûté, en une matinée, 29 tués dont 2 officiers, 92 blessés dont 10 officiers ? — « La passion du renseignement, disait couramment le général Maillard, doit être la première qualité, le premier devoir de tout officier. » Cette passion, nulle part elle n'est plus nécessaire qu'en Afrique, en raison de la duplicité des indigènes et de l'art avec lequel ils savent dissimuler

leur marche. — Pourquoi donc s'est-on si mal gardé à El Menabba? — Je le dirai tout à l'heure. Mais il me faut commencer par exposer les faits.

Depuis plusieurs mois, trois fortes *harka* étaient signalées comme manœuvrant dans le Tafilet et le Haut-Grier. Nous étions complètement renseignés, au jour le jour, sur les faits et gestes de ces bandes de fanatiques. Une d'elles s'étant dernièrement portée, par une marche rapide, dans la région d'Aïn-Chaïr, à une journée de distance de nos postes, le lieutenant-colonel Pierron reçut la mission de se porter en avant, avec un détachement d'environ 1000 combattants, pour couvrir les chemins qui, partant d'Aïn-Chaïr, conduisent au Nord-Est sur Figuiz et le poste de Beni-Ounif, à l'Est sur celui de Talzaza, au Sud-Est sur celui de Colomb-Béchar.

Ayant appris que la *harka* était concentrée autour du puits d'El-Mongoub, il s'établit à El-Menabba, qui se trouve à cinq lieues environ de ce point d'eau, et à 10 km. au Nord-Ouest de Talzaza. Il forma son camp, le couvrit de quelques petits postes qu'il ne laissa pas s'éloigner à plus de 200 ou 300 mètres du front de bandière, et il attendit, s'endormant dans une sécurité béate. Il espérait sans doute que le service des affaires indigènes, chargé des renseignements, lui signalerait la marche de la *harka*, et il négligea d'envoyer des patrouilles, de se faire éclairer par des gens du pays plus aptes que les Européens à se faufiler inaperçus et à relever les indices révélateurs. Peut-être, après tout, ne croyait-il pas pouvoir compter absolument sur eux. Toujours est-il que, le 16, à 4 heures du matin, les Marocains surprenaient un petit poste, le repoussaient, et pénétraient dans le camp. Nos soldats, réveillés en sursaut, durent combattre corps à corps. A force d'énergie et de bravoure, ils finirent — on a vu à quel prix! — par repousser leurs terribles adversaires, dont les canons et les mitrailleuses entrant dès lors en jeu, changèrent la retraite en déroute.

Un officier qui a longtemps servi dans ce pays me dit qu'une oreille bien exercée aurait pu et dû se douter de cette agression. Sans doute, les Arabes (qui, d'ailleurs, attaquent rarement dans l'obscurité, mais qui profitent volontiers de la nuit pour se glisser à proximité de leur ennemi, sur lequel ils se jettent au point du jour), rampent en silence, comme des apaches, dès qu'ils sont en vue de la troupe à surprendre; mais ils ne ménagent pas le bruit pour peu qu'ils en soient à quelque distance.

Il faut avoir entendu le charivari infernal d'un lever de camp arabe pour s'en faire une idée: les fantassins chantant, criant, s'appelant, s'injuriant, les cavaliers montant les uns des juments suivies de leurs poulains, les autres des étalons hennissant, le tout dominé par le bruit lugubrement guttural du chameau.

Il ne semble donc pas qu'il eût été bien difficile à quelques Sahariens alertes et dégourdis de surprendre le départ de la *harka* et de venir en rendre compte.

Ces soldats indigènes, fidèle à notre drapeau, sont bien organisés et admirablement doués pour ce rôle, dit mon correspondant. Et il ajoute que « tous ceux qui ont guerroyé en Afrique savent combien facilement, grâce aux dissensions intestines des tribus, se recrutent des espions. »

Il semble que, précisément, nos troupes aient été victimes de la duplicité des populations au milieu desquelles elles se trouvaient. On raconte, en effet, que les gens du douar où campait notre colonne avaient fait depuis longtemps leur soumission à la France. Ils semblaient très sûrs, et ils représentaient les Berabers comme des démons aussi dangereux pour eux que pour nous. C'était donc en pleine confiance que nos cavaliers bivouaquaient. Mais, pendant la nuit du 15 au 16, ils avertirent traîtreusement les Berabers et se joignirent à eux pour se précipiter sur le camp où tout le monde était endormi et qui ne se gardait pas, ou qui se gardait mal, parce que la tradition le veut ainsi, sinon le règlement. Car, hélas ! au lieu de lancer en avant des Sahariens, comme mon correspondant aurait souhaité qu'on le fit, on s'est strictement conformé aux prescriptions de l'*Instruction pour la conduite d'un groupe mobile*, document de 1904 et qui, dans le Sud-Oranais, remplace, — sans qu'on sache pourquoi, car il n'a rien d'officiel — le règlement sur le service en campagne. On y trouve réglés une multitude de détails. La vie d'une colonne y est arrangée comme par un mécanisme d'horlogerie. On reste stupéfait, dit la *France militaire*, à laquelle nous empruntons ces détails, on reste stupéfait de la quantité des prescriptions minutieuses qu'elle contient. On y parle de tout, même des chiens qui se seraient fauflés dans la colonne. On y parle de tout, sauf... du service de sûreté.

Pour être tout à fait exact, il faudrait dire que ses prescriptions relatives au service de sûreté équivalent à la suppression absolue de ce service. Ainsi, en route, il est interdit de se garder à plus de 300 mètres. Le camp, formé en carré, doit être simplement gardé par un petit poste placé à quelques mètres de chaque angle. Il est interdit de faire des rondes ou des patrouilles !

A la lecture de l'instruction dont il s'agit, on peut croire que son rédacteur fait reposer la sécurité d'un camp sur l'observation du principe suivante : avoir soin, dans chaque face du carré, de serrer sur les angles, en laissant au besoin des vides au centre. Voilà pour la sécurité la nuit. Il y a lieu de signaler toutefois une disposition prise au réveil : pendant le chargement du convoi, moment considéré comme critique, le camp est couvert par une ligne de sentinelles comptant le dixième de l'effectif, en ligne à 10 mètres devant les tentes !

Ainsi, au moment critique, on se garde à dix mètres !

Tel est le texte qui, paraît-il, s'est substitué, dans les mœurs de notre armée d'Afrique, aux sages recommandations de nos règlements. Grâce à

quoi l'affaire d'El-Menabba nous a coûté plus de monde que la retentissante victoire d'Isly.

En 1870, il arriva fréquemment, pendant la campagne de France, que des « reconnaissances » de cavalerie rentrèrent au camp sans avoir rencontré l'ennemi, qui pourtant s'avancait derrière elles. Le 16 avril 1908, les reconnaissances fournies par les goumiers firent exactement la même chose ! Il y a 20 kilomètres à peine de Mengoub, endroit où se trouvait la harka, à Menabba, campement de la colonne surprise. Pour qu'une surprise ait pu se produire dans ces conditions, il faut :

1° Que le contact de l'ennemi ait été abandonné alors que le règlement sur le service en campagne prescrit de le conserver constamment ;

2° Que les avant-postes n'aient pas été placés conformément au règlement, qui dit : « L'infanterie occupe les points du terrain où il importe de résister en cas d'attaque. »

En d'autres termes, si nous avons à déplorer la mort d'une quarantaine de soldats ou d'officiers et les blessures d'une centaine d'autres, c'est uniquement parce qu'un document ne présentant aucun caractère officiel a été imposé aux troupes de l'Extrême-Sud et substitué au règlement du 28 mai 1895, dont l'application pure et simple n'eût certainement pas permis à la surprise de se produire.

Je laisse au journal de Limoges la responsabilité de ce jugement sévère. L'*Instruction pour la conduite d'un groupe mobile* a-t-elle été, en effet, la cause de la négligence qu'on a mise à se garder ? Je l'ignore. Mais il est bien évident que le campement était mal gardé.

Notre cavalerie a subi, dans cette campagne, des pertes cruelles hors de proportion, parmi les chasseurs et les spahis, avec ce qu'elles sont dans les autres armes. Une opinion qui paraît autorisée impute ces déchets à ce qu'elle n'est ni éclairée ni soutenue par l'infanterie, attendu qu'on opère à l'européenne, alors qu'il faudrait employer, à l'exclusion de toute autre, une méthode spéciale à l'Algérie : dans ce pays, en effet, toute reconnaissance, tout groupe de cavalerie, quittant son infanterie est massacré d'avance.

Pourquoi chercher le contact avec un ennemi, qui, lorsqu'il veut se battre, vient trouver l'adversaire et, alors qu'il ne veut pas le combat, demeure insaisissable ?

Le lieutenant Sylvestre a été tué, nous affirme-t-on, par la faute de deux maladroits de son peloton qui n'ont pas su remonter à cheval rapidement après le combat à pied et parce qu'il a dû essayer, avec son peloton, de les dégager pour qu'ils ne fussent pas pris et torturés par les Marocains. Quant au lieutenant Boucheron, il a chargé avec son peloton pour dégager son camarade Sylvestre. Voilà l'exactitude absolue des faits, ajoute la correspondance à laquelle je me réfère. Quoi que l'on puisse dire, il est certain que ce qui complique la question du combat de la cavalerie, c'est cette nécessité de dégager et de relever les morts, pour ne point les laisser

entre les mains de nos sauvages adversaires ; il est donc de toute évidence que l'on ne saurait continuer cette erreur coupable d'employer la cavalerie sans l'appuyer par l'infanterie : ce serait envoyer au massacre des escadrons merveilleux.

* * *

Un de nos meilleurs correspondants de guerre, M. Reginald Kann, que le *Temps* a envoyé au Maroc, vient d'adresser à ce journal une très intéressante étude sur notre outillage et sur la façon dont il l'a vu se comporter.

Du canon de 75 à tir rapide, il ne dit rien, si ce n'est qu'il n'a rien à en dire, attendu qu'« il n'a guère eu l'occasion de mettre en valeur ses qualités, faute d'objectifs. Fait pour le tir de zone, il n'a pas trouvé d'aliment, les Marocains ne se présentant jamais au combat en masse compacte, mais restant sans cesse disséminés. » Une telle assertion stupéfiera les professionnels. Ceux-ci savent, en effet, que le « tir de zone, » l'arrosage du terrain, a précisément pour objet d'agir sur des troupes émiettées. C'est sa raison d'être essentielle. Car, pas plus que les Africains, les Européens ne se présenteront au combat en masses compactes. Et c'est sur de la poussière humaine que l'artillerie devra lancer ses shrapnels. Mais, si l'homme n'est que poussière, c'est une poussière pensante, une poussière tremblante, une poussière nerveuse. Le tir par arrosage a moins pour destination de faire mal que de faire peur. Eh bien, il faut avoir le courage de l'avouer, si on pense qu'il intimidera des Européens impressionnables, il produit de bien moindres effets sur des musulmans fatalistes et fanatisés.

La différence des « champs d'expérience » est telle que les résultats obtenus au Maroc, à moins qu'ils ne soient foudroyants, prouvent peu pour une guerre européenne. Et voilà pourquoi, si la raison qu'il en donne est de valeur médiocre, M. Réginald Kann a eu raison de dire que notre excellent matériel de 75 n'a pas eu l'occasion de faire ses preuves contre des adversaires dont le moral est solide. Reste à savoir si les Allemands, par exemple, présenteraient une égale résistance aux canons de débilitation ou si, trompant nos prévisions, ils opposaient à l'éclatement des obus la fermeté « impavide » dont parle le poète. Souhaitons-le pour l'honneur de nos semblables. Mais cette victoire de l'homme sur lui-même marquerait la faillite des espérances que nous avons conçues au sujet de notre matériel : elle ferait crouler les bases sur lesquelles repose sa conception.

Si, comme théoricien, M. Reginald Kann se montre sujet à caution, il semble être un observateur extrêmement perspicace, calme et sincère. Quand donc il rapporte des faits, il paraît entièrement digne de créance. Ce qu'il dit de notre fusil Lebel mérite donc d'être rapporté.

En se reportant à ma chronique du mois dernier (page 328), on constatera qu'il n'était pas besoin de la sanction du champ de bataille pour connaître ses qualités et ses défauts : balistiquement le meilleur quoique le

plus ancien en date des engins de petit calibre, il ne vaut que peu de chose comme arme à répétition. Au Maroc, on a toujours fait approvisionner avant l'ouverture du feu, mais on a rarement recouru au magasin, le feu à répétition ne pouvant être exécuté, utilement, que par des soldats éprouvés, d'un grand sang-froid et habitués au combat.

Les légionnaires, qui remplissent le mieux ces conditions, l'employèrent à plusieurs reprises avec efficacité, notamment le 8 mars. Mais il est douteux que, dans une guerre européenne, des troupes inexpérimentées puissent tirer à répétition en visant avec calme et sans enrayer le mécanisme. D'ailleurs, dans une guerre de ce genre, il n'est pas désirable, étant donné le faible approvisionnement en cartouches, que l'homme ait à sa disposition une arme avec laquelle il serait tenté de consommer trop rapidement ses munitions.

Si notre fusil peut être considéré comme très suffisant dans l'état actuel de l'armement, il n'en est pas de même de la baïonnette, qu'on considérait encore récemment comme une simple arme de parade et qui peut être appelée à jouer à l'avenir, ainsi que nous l'a montré la guerre russo-japonaise, un rôle des plus importants.

La baïonnette 1886 a fort peu de qualités et beaucoup de défauts : sa longueur est exagérée, ce qui gêne l'homme lorsqu'il prend le pas gymnastique, en l'obligeant à tenir le fourreau de la main gauche. La blessure faite par notre baïonnette est beaucoup trop étroite : elle est dangereuse, car elle provoque des hémorragies internes ; mais elle met rarement un homme hors de combat sur-le-champ. A l'engagement du 15 mars, un lieutenant du génie a été attaqué par un Marocain qui avait déjà reçu trois coups de baïonnette dans le corps et trouva encore assez de force pour se jeter à la gorge de l'officier ; il ne fut mis hors d'état de nuire que par des spahis, à coups de sabre. Enfin la baïonnette se déforme facilement, même sans rencontrer d'objet résistant, et simplement par suite de l'effort qu'on doit faire pour la retirer de la blessure. Pendant le même combat du 15 mars, dans la section de la légion qui formait l'extrême droite de la ligne du Tirs, littéralement toutes les baïonnettes étaient tordues à la fin de l'affaire, quelques-unes presque à angle droit. Il serait utile d'adopter sans retard pour l'infanterie une baïonnette analogue à celle du mousqueton, qui ne laisse rien à désirer.

*
*
*

Un projet d'instruction sur l'alimentation en campagne, préparé par une commission que préside le général Borgnis-Desbordes, prévoit, pour le temps de guerre, une utilisation des sous-intendants militaires très différente de celle qui est actuellement admise notamment en ce qui concerne le service dans les corps d'armée.

A la répartition des fonctionnaires de l'intendance par unité (un sous-intendant militaire du cadre actif affecté à chaque division, un autre chargé de l'administration du quartier général et des éléments non-endivisionnés du corps d'armée, un troisième adjoint à l'intendant et chargé des affaires administratives concernant le corps d'armée pris dans son ensemble), elle substitue la répartition par services, en ce sens que trois sous-intendants

militaires du cadre actif compterait au quartier général du corps d'armée et auraient respectivement les fonctions suivantes :

Un est à la disposition de l'intendant et prêt à le suppléer, en cas de besoin ; il est en outre chargé des affaires purement administratives concernant, d'une part, le corps d'armée pris dans son ensemble, d'autre part, le corps, le quartier général et les éléments non endivisionnés.

Les deux autres seraient chargés du service d'alimentation pour tout le corps d'armée, l'un d'eux dirigeant le convoi administratif et le service d'exploitation, l'autre s'occupant du ravitaillement en viande fraîche et de la direction des troupes et de son personnel.

Au quartier général d'une division encadrée, il ne resterait plus qu'un sous-intendant *du cadre auxiliaire* qui, en principe, s'occuperait exclusivement de l'administration et n'interviendra qu'exceptionnellement dans l'exécution du service d'alimentation.

* * *

Un nouveau quotidien militaire vient de faire son apparition : *L'armée moderne*, dont les bureaux sont à Angoulême et qui a pour directeur M. Paul Coquemard, imprimeur militaire, tout de même que la *France militaire* a pour directeur M. Charles-Lavauzelle, libraire-éditeur¹. Et c'est tout naturel : un journal spécial peut vivre difficilement de sa vie propre. Il a besoin de prendre appui sur une entreprise commerciale à laquelle il sert de moyen de publicité. Il véhicule de la réclame : c'est un prospectus quotidien. Il en résulte que, peut-être, la rédaction y perd un peu de son indépendance ; mais vaut-il mieux être libre et languissant qu'asservi et bien portant ? *Primo vivere*. Cette conclusion n'est sans doute pas d'une morale bien relevée ; mais c'est de la morale pratique. *L'armée moderne* n'a pas tort, à mon avis, de suivre l'exemple que lui donne le journal de Limoges. Mais je voudrais qu'elle le suivît plus complètement et qu'elle s'efforçât, comme son habile confrère, à donner des informations rapides. Or, elle annonce l'intention de ne faire connaître que tous les quinze jours les actes officiels (nominations, promotions, décorations, etc.), que l'armée est toujours extrêmement pressée de connaître. — « Garçon ! l'annuaire ! » s'écrie le colonel Fougas de *l'Homme à l'oreille cassée*, lorsqu'il sort d'une léthargie qui a duré plusieurs années. On a hâte de savoir si on a gagné des rangs, si on avance vers le grade supérieur, si on est distancé par des camarades. Et on ne s'explique pas bien l'utilité d'un quotidien s'il ne vous renseigne pas au jour le jour. Pourquoi pas une revue hebdomadaire ou « quinzainaire » ou mensuelle ?

Il est vrai que ce quotidien est un faux quotidien. Son premier numéro porte la date du 15 avril, et le second, celle du 2 mai. Il paraît maintenant

¹ Justement, celui-ci nous apprend qu'il vient de passer ses pouvoirs directoriaux à son gendre, M. Marty, lieutenant d'infanterie démissionnaire.

deux fois par semaine. Il n'est quotidien qu'en espérance, à l'état de projet plus ou moins lointain.

En tout cas, ce qui fait son intérêt, c'est son caractère bien net d'organe jeune et « dans le mouvement. »

Notre idéal, dit le programme, est une armée forte dans une France républicaine. Cette armée, nous la voulons profondément unie, retrempee par des chefs nourris des véritables doctrines démocratiques.

Et cet autre passage n'est pas moins digne d'être approuvé :

Nous ne sommes ni des révolutionnaires, ni des réacteurs ; mais, à l'éloignement raisonné que nous professons pour ces deux extrêmes, nous joignons une parfaite répulsion pour le « juste milieu, » qui n'est, la plupart du temps, qu'une forme déguisée de l'hypocrisie. Résolus à bannir de notre journal la politique, sous n'importe laquelle de ses manifestations, il nous est impossible d'en ignorer les conséquences au point de vue militaire.

Je trouve que c'est parler assez nettement, encore que je connaisse des officiers qui eussent souhaité plus de précision. Et je trouve même que c'est parler trop nettement que de souligner la promesse de s'occuper surtout de « *la défense .. de nos revendications matérielles.* » Une des plus belles vertus militaires est le désintéressement. C'est le méconnaître que de proclamer les égards dus aux intérêts personnels. Mais, là encore, nous voici en face d'un besoin de première nécessité. Les lecteurs s'intéresseront d'autant plus à une publication qu'il y sont plus... intéressés.

La satisfaction de lire des articles bien faits ne suffit pas. On veut des organes « de combat » qui luttent pour l'avancement, pour l'augmentation de la solde, pour l'amélioration de la tenue. Et s'ils attaquent des chefs, tant pis!... ou plutôt tant mieux ! Après que l'*Armée républicaine*, qui s'était donné pour tâche de démocratiser la mentalité de notre corps d'officiers, mais qui s'était gardée des dénonciations, des personnalités haineuses, des rancunes, après que ce malheureux journal eût misérablement sombré ainsi que la *Gazette militaire*, qui lui avait succédé, un autre organe a essayé de prendre sa place : *Armée et Démocratie*, soutenu par les loges et qui doit à leur patronage d'avoir pu résister longtemps. D'autres « petites feuilles », comme les appelle un peu dédaigneusement l'*Armée moderne*, ont eu une existence éphémère : c'est l'*Epaulette* ; c'est le *Porte-Voix* ; c'est d'autres encore que j'oublie ou que je ne connais pas. Paix à leurs cendres!...

Le *Petit Français militaire* vient également de paraître. C'est un hebdomadaire qui remplace exactement le *Petit journal militaire*, mort au 31 décembre dernier. Même contexture, même format, même rédaction. Il n'y a d'autre différence qu'un mot changé dans le titre. Ce petit changement donnera-t-il à la publication une vitalité qui lui a fait défaut ? Je ne me l'expliquerais guère.